SISTERON-JOURNAL

POLITIQUE — COMMERCIAL — LITTÉRAIRE-SPORTIF — ET D'ANNONCES JUDICIAIRES

Administration - Rédaction : Tél. 1.48
25, Rue Droite, SISTERON (B.-A.)
Directeur : Marcel LIEUTIER

Abonnement : 1 an : 450 francs
C. C. P. PASCAL-LIEUTIER
156-36 Marseille

Paraît le Samedi — Le Numéro : 10 francs

64me Année — No 684

SAMEDI 21 FEVRIER 1959

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 77 francs la ligne
Autres annonces : on traite à forfait

Pour la Publicité extra-régionale
s'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise, PARIS (2e)

Caisse de Retraites des Industriels et Commerçants des Alpes Françaises

Le rachat global des cotisations

PRINCIPES DE RACHAT GLOBAL

Son étalement sur un minimum de dix années permettait encore de considérer le rachat échelonné comme une opération de retraite par répartition, dans une sorte de classe exceptionnelle. Le rachat global est tout différent dans sa nature et ses conséquences : dans certaines conditions, parvenu à l'âge de la retraite, l'adhérent peut, par le versement d'un capital unique porter ses droits à un niveau plus élevé. Le rachat global est donc en fait une opération d'assurance par capitalisation. Cela explique les réticences du régime à son égard. Après avoir été autorisé, dans une première phase, pendant deux ans, d'Octobre 1951 à Octobre 1953, il n'a plus été admis jusqu'à son rétablissement sur de nouvelles bases en Février 1957.

QUI PEUT SOUSCRIRE UN RACHAT GLOBAL

Pour faire un rachat global, il faut remplir deux conditions :

1°) Le droit à pension doit être ouvert. Destiné à augmenter la retraite, le rachat global ne peut servir à atteindre le niveau minimum exigé pour l'ouverture du droit à pension. Ce droit doit déjà être ouvert du fait des années de cotisation et d'activité antérieures.

2°) Age : l'assuré doit avoir atteint l'âge de 70 ans. Toutefois le rachat global est possible à 65 ans dans deux cas : si l'assuré est reconnu en état d'inaptitude au travail suivant les règles du régime, ou bien s'il a cessé d'exercer toute activité relevant de ce régime. Dans le cas contraire, il peut d'ailleurs toujours faire un rachat échelonné.

Si ces conditions sont remplies, l'adhérent peut à tout moment faire un rachat global. C'est ainsi qu'il n'a pas besoin d'avoir fait liquider sa retraite ou que, s'il a plus de 70 ans, il peut conserver son commerce tout en ayant fait liquider sa retraite (1).

NOMBRE DE POINTS A RACHETER

On se rappelle peut-être que, dans le rachat échelonné, l'assuré ne choisit pas le nombre de points sur lequel porte le rachat, ce nombre étant la différence entre le nombre des points qu'il a acquis et ceux dont il aurait été crédité s'il avait toujours cotisé dans sa classe actuelle.

Dans le rachat global, il n'en va pas de même. On détermine simplement un maximum, égal au nombre des points qui aurait résulté de la cotisation, tout au long de la carrière dans la classe la plus élevée (actuellement classe VIII à 36 points par an). L'assuré choisit lui-même le nombre de points à racheter, sous la seule réserve que le rachat ne porte pas ses droits à un niveau supérieur à ce maximum. Pour calculer le minimum il est tenu compte des mêmes années qui sont retenues pour le rachat échelonné, années qui constituent la carrière commerciale passée au regard du régime ;

— Années de cotisation normale ou d'exonération partielle de cotisation ;

— Années d'activité antérieures à 1949 sans limitation de durée ;

— Périodes assimilées à des années d'activité : mobilisation, engagement volontaire en temps de guerre ou certaines interruptions forcées d'activité du fait de la guerre ;

— Bonification de 4, 6 ou 8 années accordées aux grands invalides de guerre, suivant le taux de leur pension.

Supposons qu'un commerçant, âgé de 70 ans, au moment de prendre sa retraite ait, au titre de 28 ans de cotisation et d'activité validée, 315 points au crédit de son compte. En classe VIII 28 ans de cotisation donnent droit à 1.008 points. L'intéressé peut donc racheter n'importe quel nombre de points dans la limite maximum de : 1.008 — 315 = 693 pts.

RACHATS REPETES

Il n'est pas interdit de faire un deuxième rachat, puis un troisième, etc... Le rachat global, dénommé par les textes « rachat par versement unique » serait, on le voit, mieux appelé « rachat par capital » ; mais ce terme aurait l'inconvénient de souligner son indéniable caractère d'opération de capitalisation un peu en marge de l'esprit du régime.

MONTANT DE LA COTISATION

Alors que le montant de la cotisation de rachat échelonné — opération de répartition — se rattache à la valeur du point de cotisation, le montant de la cotisation de rachat global — opération de capitalisation — se rattache à la valeur du point de retraite.

Le prix de rachat d'un point est égal au produit de la valeur du point de retraite lors du rachat par un coefficient qui tient compte de trois éléments :

— âge du titulaire.
— situation matrimoniale.
— âge du conjoint.

Il serait fastidieux de reproduire le barême complet des coefficients appliqués mais on en aura une idée par l'extrait ci-dessous :

Situation de famille	Age du Titulaire				
	65 ans	67 ans	70 ans	72 ans	75 ans et plus
Isolé	11,1	10,3	9	8,2	7
Marié, conjoint âgé de					
50 ans	14	13	11,5	10,5	9,5
55 ans	15,5	14,5	13	12,5	11,5
60 ans	16	15,1	13,9	13,1	11,9
65 ans	17,5	16,7	15,4	14,6	13,4
70 ans et plus	16,4	15,5	14,2	13,4	12,3

Le coût de l'opération est comparable à celui d'une retraite de type classique par capitalisation avec effet immédiat. Les résultats de ce genre d'assurances supportent généralement les conséquences d'une certaine « antisélection » qui pèse sur les tarifs : seules souscrivent des retraites à effet immédiat des personnes qui se sentent dans un état de santé particulièrement bon. Dans le cas qui nous occupe, cette antisélection joue si bien que, malgré de minutieux calculs actuariels préparatoires, les résultats de la première série de rachats globaux — ceux de 1951 à 1953 — sont nettement déficitaires pour le régime.

REVALORISATION

Comparable dans son essence à une assurance de retraite à effet immédiat, le rachat global présente sur elle un avantage important : le supplément de retraite qu'il procure est revalorisable. Nous voulons dire par là que les points acquis par rachat global suivent l'évolution du point de retraite normal. Toutefois, cette revalorisation est assortie de certaines modalités d'application :

1°) La revalorisation est **totale** et **immédiate**, le point ainsi acquis suivant aussitôt toutes les variations que subit le point de retraite normal, qu'elle qu'en soit l'importance, lorsque le rachat global est intervenu alors que l'intéressé avait déjà versé cinq années au moins de cotisation de rachat échelonné. L'opération de rachat global était alors, évidemment, le complément naturel du rachat échelonné antérieur ;

2°) Dans les autres cas, la revalorisation est **limitée à 10 %** de la dernière valeur du point et ne peut intervenir que deux ans au moins après la date d'effet du rachat global ou de la dernière revalorisation. Citons un exemple récent. Un ancien commerçant a souscrit le 1er Avril 1957 un rachat global lui donnant droit à la revalorisation limitée. A cette époque, le point de retraite valait 385 francs. Or le 1er Juillet 1958, la valeur du point normal est passée à 410 frs. Les arrérages ne seront réévalués que le 1er Avril 1959 ; ils le seront totalement car la nouvelle valeur n'est pas supérieure de plus de 10 % à l'ancienne (385 + 10 % = 423,50).

AVANTAGES FISCAUX

Comme les cotisations ordinaires et de rachat échelonné, les cotisations de rachat global sont admises en déduction pour établir l'assiette de la taxe proportionnelle et de la surtaxe progressive de l'année du versement.

Cette mesure apporte au rachat global un avantage important qui donne à l'opération d'excellents résultats financiers.

UTILISATION DES DEUX SORTES DE RACHAT

Les deux rachats, échelonné et global, répondent aux besoins de deux catégories différentes d'intéressés.

Le rachat échelonné permet à un commerçant dont les affaires ont prospéré de porter sa retraite à un niveau raisonnable. Il permet également à l'assuré qui, dans son jeune âge, n'a pas voulu penser qu'il serait vieux un jour (et qui de nous l'a sincèrement pensé dans sa jeunesse ?) de rattraper le temps perdu par imprévoyance : il s'agissait d'une faute vénielle dont les conséquences sont ainsi réparées.

Le rachat global intéresse lui aussi les ex-imprévoyants. Mais ils ont trop attendu et la sanction de ce trop long retard se trouve dans la revalorisation limitée. Il intéresse encore les commerçants qui, en se retirant des affaires, peuvent lui consacrer une partie du prix de vente de leur fonds. Et si ce fonds est partiellement payable à crédit, de nouveaux rachats globaux seront possibles à chaque encaissement.

Mais le rachat global est surtout intéressant lorsqu'il est combiné avec un rachat échelonné qu'il complète. C'est le cas lorsque le rachat échelonné n'a pu être mené à sa fin, l'intéressé s'étant retiré avant le terme prévu. La revalorisation totale et immédiate en cas de hausse de la valeur du point normal de retraite est un avantage réellement important.

On notera d'ailleurs qu'il est acquis à l'intéressé même si le rachat global lui donne un total de points supérieur à ce qu'il aurait acquis dans la classe choisie lors du rachat échelonné.

R. BARBET-MASSIN.

Journal « L'Information » du 4-11-1958.

———

(1) Rappelons que, dans ce dernier cas, il n'aura plus à verser de cotisation proprement dite mais restera tenu de payer, jusqu'à la cessation de son activité et au plustard jusqu'à 80 ans, une « contribution trimestrielle de solidarité » égale au huitième de la cotisation annuelle de la classe minimum (soit 3.312 frs à payer par trimestre) et qui n'est génératrice d'aucun droit à retraite.

SPORTS

Nous avons dit la semaine dernière que Sisteron-Vélo possède une équipe qui se cherche. Et bien, dimanche dernier, cette équipe s'est retrouvée en infligeant à l'A. S. de Meyrargues, un des leaders du championnat, par 5 buts à 1, une lourde défaite.

Nous ne dirons pas, minute par minute, le film de cette partie, mais nous indiquerons que les Sisteronnais ont bien joué et qu'ils méritent un bon point. Le jeu pratiqué a été d'excellente composition et les amis du Sisteron-Vélo ont vu évoluer une ligne d'avants qui compose avec intelligence, le style est bon. La ligne médiane a su stopper un adversaire dangereux. La défense a compris qu'il faut dégager et le goal local Zappa a su, dans des interventions rapides et heureuses, montrer de grandes qualités.

Le tout ensemble forme un onze homogène, il est souhaitable que cette équipe « retrouvée » soit présente tous les dimanches et que la camaraderie soit le signe d'une sûre continuation.

* * * *

La journée sportive de demain Dimanche, sur le stade de Beaulieu, aura un programme très chargé.

En effet, à 10 heures, en championnat U.F.O.L.E.P. les cadets-minimes de Forcalquier seront opposés aux cadets-minimes du Sisteron-Vélo.

En lever de rideau, à 13 heures 30, toujours dans le championnat U.F.O.L.E.P. les réserves du Sisteron-Vélo rencontreront les réserves du Club Athlétique Dignois.

Et enfin, à 15 heures, en Coupe Robert Gage, l'Union Sportive de Pertuis sera l'adversaire de l'équipe du Sisteron-Vélo.

Ce match de Coupe sera le rendez-vous de tous les amateurs de foot-ball et les supporters et amis du Sisteron-Vélo seront présents.

L'équipe de Pertuis, équipe de Promotion d'Honneur, tenant actuellement la grande forme puisqu'elle se place en vedette dans ce championnat, déplacera demain, sur le Stade de Beaulieu, ses meilleurs équipiers.

Que fera l'équipe du Sisteron-Vélo face à un tel adversaire ? On ne peut pas le prévoir car les joueurs Sisteronnais sont capables du meilleur comme du pire. Cependant dans cette équipe retrouvée Dimanche dernier, elle est capable de mettre l'équipe visiteuse en très grande difficulté et pour peu qu'elle se trouve dans un grand jour, on peut prévoir que l'equipe locale se qualifie pour le prochain tour de la Coupe Robert Gage.

© VILLE DE SISTERON

L'Agriculture Française et le Marché Commun

Le Gouvernement Français accomplit avec les mesures financières de décembre le premier mouvement coordonné et cohérent de remise en ordre des finances qui ait été tenté depuis de longues années.

Après un préjugé favorable et le premier mouvement de curiosité passé, chacun s'interroge et recherche si l'effort demandé au voisin n'est pas moins important que sa contribution propre. Les difficultés commencent.

Cependant, rien que de très classique n'est proposé au pays et l'on peut y reconnaître les théories d'économie politique les plus traditionnelles.

Pourtant, parmi les protestations et les mises au point se détachent celles qui, de près ou de loin, touchent à la vie agricole du pays.

L'ampleur de cette protestation mérite que l'on s'y arrête et que l'on juge si elle est fondée sur des arguments sérieux : en un mot, l'agriculture française est-elle mise en péril l'année où elle entre dans le Marché Commum ?

LES MESURES AGRICOLES

Les ordonnances financières ont, d'une part, supprimé l'indexation des prix d'objectif et d'autre part, entamé les détaxations fiscales dont bénéficiaient les agriculteurs.

On sait que dans le cadre des harmonisations de nos productions avec celles des pays du Marché Commun, le prix du blé fixé par voie d'autorité doit baisser régulièrement jusqu'en 1962. Par contre, les prix d'objectif indicatifs de la viande et de certaines céréales secondaires doivent connaître une hausse constante.

Pour donner tout leur poids à ces dispositions, ces prix avaient été indexés en fonction de leurs composants.

Aux termes des dernières mesures, l'indexation de ces prix a été supprimée après une hausse forfaitaire et ils doivent rester fixes quelles que soient les hausses de l'essence, des engrais, du matériel agricole ou des charges sociales.

Il est assez curieux de noter que cette politique de suppression des indexations agricoles est en désaccord avec ce qui avait été conçu par le Comité des Experts dirigé par M. Rueff et dont, par ailleurs, le Gouvernement a retenu l'ensemble des propositions.

Le Comité des Experts avait, en effet, préconisé la suppression des détaxations du carburant agricole et des achats de matériel en se fondant sur le fait que les prix agricoles, désormais indexés, n'avaient plus de raison de bénéficier de ces faveurs.

La solution adoptée qui supprime l'indexation qui entame les faveurs de la détaxation est donc sensiblement différente sans qu'aucune explication démonstrative ait été fournie.

Il semble que les pouvoirs publics aient manifesté une crainte révérentielle de tout ce qui, de près ou de loin, pouvait laisser apparaître des hausses automatiques ou en chaines.

CONSEQUENCES A REDOUTER

Dans l'hypothèse où les hausses des composants des produits agricoles seront mineures, aucune question ne se posera puisqu'en fait les indexations n'auraient pas à entrer en jeu ; les investissements de matériel agricole subiront, cependant, un ralentissement.

La situation sera beaucoup plus grave si des hausses généralisées, d'ailleurs craintes par le Gouvernement, devaient s'appliquer au matériel agricole, aux engrais ou charges sociales.

Une première remarque s'impose :

Dans cette dernière hypothèse, les prix agricoles seraient donc les seuls à subir les conséquences de l'absence d'indexation puisque, contrairement à l'ensemble des produits industriels, ils ne bénéficieraient pas de la possibilité d'incorporer ces modifications de prix.

Il ne s'agit donc pas, à proprement parler, de suppression des indexations agricoles, mais de la suppression pour la seule catégorie des agriculteurs de la faculté d'établir leur prix de vente en fonction de leur prix de revient. C'est revenir sur des engagements qui avaient été solennellement pris par l'Etat et qui avaient, pour la première fois, permis aux agriculteurs d'établir des plans à longue échéance.

La dernière observation a encore plus de portée. Si la hausse du coût de la vie devait être telle qu'elle dépasse celle qui a été prévue et dès maintenant incorporée, la politique des prix d'objectif serait par elle-même détruite ; l'élevage de la viande de bœuf, par exemple, se verrait une fois de plus brimé et le grand effort, dès maintenant tenté et en voie d'accomplissement, définitivement compromis.

Ne pas permettre à chaque exploitant agricole de calculer et de bénéficier d'un prix de vente en fonction de son prix de revient, c'est mentir au consommateur de la Communauté, c'est compromettre la grande chance de l'agriculture française dans le Marché Commun.

DU HAUT DE LA CITADELLE

ANCIENS COMBATTANTS

Les Anciens Combattants et Victimes de la guerre sont invités à se réunir aujourd'hui Samedi 21 Février, à 15 heures, devant le Monument aux Morts des deux guerres pour manifester par leur présence leur mécontentement devant les mesures injustes prises par le Gouvernement concernant la suppression de la modeste retraite du Combattant. Ils s'associeront ainsi aux journées nationales de protestation qui auront lieu dans toute la France les 21 et 22 Février.

Une minute de silence sera observée puis le cortège se rendra à la Mairie où une motion sera remise à M. le Maire par une délégation.

Des délégués se rendront à Digne pour assister à une importante manifestation des principales associations départementales, le même jour à la même heure.

• • • •

ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE

Les Anciens Combattants Prisonniers de Guerre de la section de Sisteron, sont invités à assister en grand nombre à la manifestation prévue aujourd'hui Samedi 21 Février 1959, à 15 heures, en protestation de la suppression de la retraite des Combattants.

BAL DE LA MI-CAREME

Comme nous l'avons déjà annoncé, le Dimanche 8 Mars, dans la belle salle de l'Alcazar, à 21 heures, se donnera, avec un orchestre de grande renommée, le Grand Bal de la Mi-Carême, paré et travesti.

Les personnes qui aiment le déguisement se disputeront le grand concours de costumes doté de 50.000 francs de prix. Il est sûr que les masques seront nombreuses. Le succès est garanti puisque c'est une organisation Comité des Fêtes.

CONCERT MUSICAL

Le Comité permanent des Fêtes est heureux de présenter Lundi 22 Février, à 14 heures 30, sur la place de la Mairie, la Musique Nationale des Douanes que dirige avec compétence notre excellent comptariote et ami Fernand Martin.

En effet, de retour du Concours International d'Annecy, la Musique Nationale des Douanes sera de passage après-demain Lundi et prendra son repas à La Potinière.

Après quelque repos, cette réputée musique voulant être agréable à son chef, le Sisteronnais Fernand Martin, donnera un concert avec un programme de choix.

D'avance, au nom de la population et du Comité des Fêtes, nous adressons à cette excellente phalange, nos félicitations.

GARAGE DE GARDE

Demain Dimanche 22 Février, Garage Baret, avenue de la Libération.

DANS LA LEGION D'HONNEUR

Nous apprenons que notre compatriote et ami Raoul Robert, actuellement secrétaire général de la Préfecture de Bone (Algérie) vient d'être fait Chevalier de la Légion d'Honneur à titre exceptionnel.

Cette haute distinction récompense les nombreuses années de travail et de dévouement dans la carrière administrative. Partout où Raoul Robert est passé, soit en qualité de Sous-Préfet, soit comme Secrétaire Général, il n'a laissé que d'excellentes sympathies et ses qualités d'administrateur lui ont valu de très bonnes amitiés.

En cette heureuse circonstance, nous adressons à Raoul Robert, ainsi qu'à sa famille, nos bien sincères félicitations.

Votre Tailleur...
Pierre Ménardo
54, Rue Droite, SISTERON
chez lequel vous trouverez toujours les meilleures marques de draperies et une coupe conçue à l'unité qui respecte votre personnalité.

Conord l'a étudié pour vous
Seul ce nouveau réfrigérateur renferme TOUS les perfectionnements que vous attendiez
GAMME CONORD 58 : 120, 148 ET 200 LITRES
Ets Francis JOURDAN
Avenue des Arcades
SISTERON
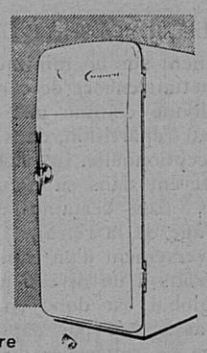
CONORD vous offre
tout l'équipement de base d'un foyer moderne

AVANT TOUT ACHAT RENSEIGNEZ-VOUS
Aux Meubles Sisteronnais
(Ancienne Maison BOURGEON)
La Maison la mieux placée de la région
Moins de Publicité... mais des PRIX et de la QUALITE
Voyez notre Chambre Réclame en Pitchpin verni clair ou Noyer
Les 4 pièces 59.000 francs
Tout pour l'Ameublement — Grand choix de Literie, Cosys, etc.
Travail à façon
Ne pas confondre... la bonne adresse
57, RUE DROITE, 57
Pendant Décembre et Janvier Cadeau à tout acheteur.

MODERNE STATION-SERVICE MOBIL
DE SAINTE-URSULE
A. RANQUE — SISTERON
ESSENCE HUILE
LAVAGE GRAISSAGE VIDANGE
Toutes Marques

LE FROID LE MOINS CHER
IMBATTABLE
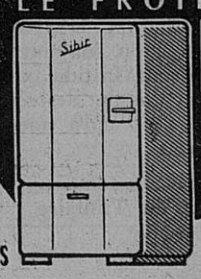
BREVET SUISSE
SIBIR
CARANTIE 5 ANS
Stockons 402
RICHAUD Georges
Radio Diplômé — Nouvelle Avenue — SISTERON
Grand choix Appareils T.S.F. et Téléviseurs - Laboratoire de dépannage agréé
Agent RADIOLA — SCHNEIDER — GRAMMONT
Poste Piles - Secteurs TRANSISTORS, PIZON-BROS et MINICAPTE
Auto - Radio RADIOMATIC
Appareillage Electro - Ménager THERMOR
Machines à laver LINGEX-BONNET et LINCOLN
Réfrigérateurs SIBIR et BONNET
Vente de Disques, Tourne disques, Electrophones — Location Pik-Up
FACILITES DE PAIEMENT
Avant tout achat d'un Téléviseur comparez l'image SCHNEIDER

© VILLE DE SISTERON

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales se discutent toujours dans le plus grand secret. Cependant, beaucoup de choses se laissent entendre, voire discuter, le lendemain des réunions des candidats. On parle, et on dit que trois listes se trouveront en présence le Dimanche 8 Mars.

Le liste de l'Union pour la Nouvelle République dont la tête de liste est M. Henri Dupéry, chaussures, député suppléant, ayant à ses côtés MM. Roger Samuel, cafetier, Aimé Richaud, minotier, Joseph Charvet, papetier, Jean Roman, chaussures, et plusieurs éléments du Mouvement Poujade viennent compléter.

La liste du Parti Communiste est amenée dans la lutte électorale par M. Raoul Bouchet, commerçant, tête de liste soutenu par des candidats désignés par le Parti et sympathisants.

La liste de M. Fauque, maire et conseiller général, est composée en grande partie des conseillers municipaux sortants et complétée de candidats nouveaux.

Voilà ce que l'on dit. La vérité éclatera bien dans les jours qui suivent.

Samedi 14 Mars
GRANDE FOIRE
A SISTERON

ALCAZAR - DANCING

Jean Rouvier et sa grande formation, de la Radio-Télévision Française, animeront, Dimanche 1er Mars, dans la salle de l'Alcazar, le Grand Bal.

Cet ensemble musical, composé d'une quinzaine de musiciens, connu sympathiquement, donnera l'ambiance à une jeunesse toujours avide de nouveautés.

L'Alcazar sera donc le rendez-vous de tous et toutes, le dimanche 1er Mars, à 21 heures.

CAISSE D'EPARGNE

Les «Bons récompense» du mois de Janvier de l'Ecole des Filles seront reçus le Mercredi matin 25 Février.

Les retardataires du 4me trimestre de 1958 seront acceptés ce jour-là.

CINEMA AMATEUR

Il m'a été donné d'assister, pendant l'époque où le Gâteau des Rois est l'occasion d'une réunion de camarades, à une projection d'un film sur Sisteron.

Claude Jouve, après son travail, est un artiste, un artiste dans l'art du cinéma amateur, fort habile en la matière. Il vient de créer un film en couleurs sur notre ville, il a fixé sur la pellicule des coins et des sites, non pas inconnus, mais très peu recherchés par le photographe, et c'est ce qui en fait sa beauté. Il a su donner à ce ruban une grande vitalité, il a filmé un Corso et terminé avec le grand spectacle féérique du Feu d'Artifice de la Citadelle d'il y a deux ans.

Mais ce petit chef-d'œuvre ne serait pas complet si Claude Jouve, avec l'aide d'un microphone et par la voix chaude et agréable de Pierre Colomb, de présenter ce film dans une parfaite synchronisation, des meilleurs commentaires suivis de plusieurs morceaux de musique locale.

Claude Jouve a réussi, son film est bien, et si le hasard veut que cette pellicule vous soit présentée, vous direz comme moi «bravo».

M. L.

Payez un juste prix
Du travail bien fait
TEINTURERIE DEGRAISSAGE
chez
P. ARNOUX
52, Rue Droite
Le Spécialiste du Vêtement de Travail et du Linge de Maison.

LA GAULE SISTERONNAISE

L'ouverture de la pêche à la truite aura lieu aujourd'hui Samedi 21 Février, au lever du soleil.

Les pêcheurs pourront donc s'adonner à leur sport favori dans toutes les rivières, aussi bien de 1re que de 2me catégorie.

Seule la pêche aux écrevisses reste fermée. Elle sera ouverte le 15 Août seulement.

La pêche aux poissons blancs, 2me catégorie, sera fermée du 20 Avril au soir au 20 juin au matin.

A LA RETRAITE

M. Marger qui vient, il y a quelques jours, d'être nommé président de la Boule Sisteronnaise, est un fonctionnaire employé au cadastre, et à partir du 1er Mars il est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Depuis plusieurs années M. Marger habite Sisteron et il a su s'attirer une bonne sympathie. Il reste parmi nous, nous l'en félicitons et nous lui souhaitons une excellente et longue retraite.

AMICALE DES ANCIENS MARINS

Les membres de l'Amicale sont conviés à la réunion qui aura lieu au siège Bar «Le Rallye», Dimanche 22 Février à 11 heures 30.

AVIS AUX ASSURES SOCIAUX

Les Assurés Sociaux de Sisteron sont informés qu'une permanence sera assurée à la Mairie de Sisteron par un agent de la Caisse de Sécurité Sociale des Basses-Alpes le Mardi 24 Février 1959, de 16 heures à 18 heures.

Pour tous vos permis de conduire une seule agréée
Auto-Ecole MIR
M. et Mme LATIL, successeurs
Les Arcades SISTERON
Tél. 247
Cours gratuit de Code de Route

AIDE FAMILIALE

But des services : L'Aide Familiale est au service de toutes les familles sans exception. Elle soulage la mère de famille dans les travaux du ménage (soins aux enfants, cuisine, raccommodage, couture, repassage, etc...)

Elle soigne les malades, les personnes seules et les vieillards, ou remplace la mère de famille dans ses travaux, en cas de maladie ou de maternité.

Nature du travail effectué par l'Aide Familiale. — L'Aide Familiale est une personne compétente et dévouée à qui l'on peut confier sa maison et ses enfants. Il convient de ne pas lui réserver les gros travaux pénibles. Nous devons penser que l'Aide Familiale est au service de l'ensemble des foyers, pas seulement au service d'une seule famille, et qu'elle doit être capable d'aider une autre famille le lendemain.

Organisation et répartition du travail. — La journée de travail de l'Aide Familiale est de onze heures (petit déjeuner et les deux repas compris). Nous comptons sur la compréhension des familles pour faciliter à l'Aide Familiale le respect de ces horaires, nécessaires à son équilibre physique et moral. Elle sera donc présente dans le foyer de 8 heures 30 à 19 heures 30.

Pour obtenir l'Aide Familiale les familles devront s'adresser au plus tard le Jeudi, pour la semaine suivante, chez Mme Pélissier, place du Docteur Robert. Seuls des cas urgents (maternité, maladie, accident) pourront intervenir pour modifier le travail prévu.

Rémunération. — La participation au prix de journée sera versée en fin de mois au trésorier, M. Oddou Robert, quartier du Gand. Elle est actuellement fixée à 600 francs par jour.

Aucun argent ne doit être donné à l'Aide Familiale. Le carnet de travail présenté en fin de journée par l'Aide Familiale doit être régulièrement signé par la famille qui l'aura occupée.

Le Président.

Jean PASCAL
Tailleur
Hommes Dames
met à votre disposition sa belle collection de tissus classiques, sport et originaux, qui vous donnera la possibilité de satisfaire votre goût et marquer votre personnalité.

FUNERAIRE — BATIMENT
MARBRERIE GENERALE
R. CAFFIN
Magasin et Atelier
Rue des Combes — SISTERON

Finis les jours où l'on étouffe...
Finis les jours où l'on gèle...
VIVE LE PRATIQUE !...
En utilisant le chauffage Butaradiant
« ANTARGAZ »
Renseignez-vous auprès des
Etablissements BARET
AUTO-DURANCE - STATION MOBILOIL
AVENUE de la LIBERATION — Tél. 44

Henri ROLLAND 19, Rue de la Mission SISTERON
Concessionnaire de
Eclairage Moderne de MAGASINS et VITRINES
PUBLICITE
LE SOLEIL DE LA NUIT
IGNIX NEON
Enseignes, Eclairages, Décorations
ECLAIRAGE INCANDESCENT
FLUORESCENT
NEON
Toutes teintes
Tous dessins
Toutes Installations Electriques et Réparations
FORCE et LUMIERE
Références sur la place : Bar DOMINO, Café LE GLACIER, Bar L'ETOILE, HOTEL DU COURS, SELECT HOTEL, HOTEL DES ROUTIERS, etc.

ELECTRICITE GENERALE
A. LATIL
27, rue Droite — SISTERON
Magasin de Vente et d'Exposition
Grand Choix de LUSTRERIE
T. S. F.
Agent ELECTROLUX
Appareils Frigorifiques
Aspirateurs Cireuses
Facilités de Paiement
DEPANNAGE
de tous Appareils Ménagers et Radio toutes marques
Installation Force et Lumière
Moteurs et Pompes Electriques
Electro-Clôtures
Devis gratuit — Nous consulter

TAXI MOURIÈS
AMBULANCE CHAUFFEE
VOYAGES TOUTES DISTANCES
de jour et de nuit
Tél. : jour 37 et 150 — Nuit 37

POISSONNERIE DES ARCADES
Télé 273
SISTERON
Truites vivantes
Ecrevisses Langoustes
Coquillages Poisson congelé
LA FRAICHEUR DE LA MER
AU PIED DE LA CITADELLE

Renseignez-vous avant de choisir
Achetez les plus beaux meubles
aux meilleurs prix
à la FABRIQUE BOUISSON
10, Rue Saunerie, SISTERON
Ameublement général - Choix incomparable
Une seule visite vous convaincra
Ne pas confondre ; bien s'adresser
MEUBLES BOUISSON
10, Rue Saunerie, SISTERON

Votre
Vestalux
lave comme vous
elle ménage votre linge
CAPACITÉ : 4,5 Kilos
Rinçage à l'eau courante.
Evacuation par débordement.
Ets Francis JOURDAN
Avenue des Arcades
SISTERON
CONORD
VOUS OFFRE TOUT L'ÉQUIPEMENT DE BASE D'UN FOYER MODERNE

© VILLE DE SISTERON

ASSURANCES TOUTES BRANCHES

AGENCE GENERALE REGIONALE

LA CORDIALITÉ
LA BALOISE

Compagnies Franco-Suisse d'Assurances

Agence Alpine
René REYNAUD
B 3 — Les Arcades — SISTERON

TRANSACTIONS
PRÊTS - CRÉDITS
CONTENTIEUX

VARIETES - CINEMA

Samedi, en soirée
Dimanche, en matinée et soirée
Marion Michaël dans un très beau film en couleurs

LIANE LA SAUVAGEONNE

INTERRUPTION DE LA CIRCULATION SUR LE PONT DE LA DURANCE A CHATEAU-ARNOUX

La circulation des véhicules a été interrompue, depuis le 15 Février et jusqu'à nouvel ordre, sur le pont de Château-Arnoux, sur la Durance, au F. M. 18.700 de la R. N. 85.

La circulation a été déviée ainsi qu'il suit :

a) **Pour les véhicules de plus de 15 tonnes en charge :** par le pont des Mées sur la Durance et les routes nationales 96 et 100.

b) **Pour les véhicules de moins de 15 tonnes en charge :**

1) par l'itinéraire ci-dessus ;

2) et conjointement par le pont de Volonne sur la Durance et les chemins départementaux 4 et 404.

Cette interruption de la circulation ne s'applique pas :

1) aux piétons, cycles et motocyclettes.

2) aux véhicules du Service des Ponts et Chaussées et de la Gendarmerie, aux véhicules appartenant à E.D.F. ou aux entrepreneurs participant pour le compte de cette société aux travaux de construction du barrage de Château-Arnoux-L'Escale.

Sur le chemin départemental n° 4, aménagé entre Volonne et le carrefour avec la R. N. 85, les véhicules ne devront pas dépasser 15 tonnes et la vitesse est limitée pour tous les véhicules à 50 km-h.

• • • •

Un problème se posait en ce qui concerne les services publics de transports qui empruntaient le pont de l'Escale. M. le préfet, en accord avec les transporteurs routiers, ont résolu le problème au mieux des intérêts des usagers.

C'est ainsi que les services Gap-Nice, de la S.C.A.M. ; Grenoble-Nice, de Trafort ; Sisteron-Nice, de Silve et Blayer, iront passer par Les Mées, tandis que Avignon-Digne et Sisteron-Digne passeront par Volonne après avoir desservi Château-Arnoux et Saint-Auban.

COMMUNIQUE

Le Comité National de Coordination de la Vieillesse et des Handicapés Physiques, réuni en assemblée plénière, a adopté la motion suivante :

Le Comité de Coordination de la Vieillesse et des Handicapés Physiques, groupant les grandes organisations de Vieux et d'Handicapés Physiques représentant 1.200.000 membres, proteste vivement contre les récentes mesures ayant pour résultat l'augmentation du prix de la vie qui frappe durement leurs ressortissants.

Il rappelle que des millions de Français sont condamnés à vivre avec 69.200 francs par an.

Il affirme son attachement aux principes d'égalité de tous les citoyens et demande que les allocations et pensions versées aux Vieux et aux Handicapés Physiques soient portées à 60 o/o du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti.

Cette semaine dans
PARIS - MATCH

— Marie Gabriella épousera-t-elle le Shah ?

— Un document bouleversant sur les Paras de Bigeard.

— Debré à Alger.

— Et deux grands sujets couleurs « Le Trésor Guillaume » « Les Lions » texte de J. Kessel.

Imprimerie LIEUTIER
25, Rue Droite — SISTERON
Directeur - Gérant : Marcel LIEUTIER

DEMONSTRATION ET VENTE :
Etablis. Francis JOURDAN
Av. des Arcades — SISTERON

CONORD VOUS OFFRE TOUT L'ÉQUIPEMENT DE BASE D'UN FOYER MODERNE

La Maison Marceau BLANC

Les 4 Coins — SISTERON

informe les intéressés qu'elle tient à leur disposition toute la gamme des Fuels Domestiques en emballages de 20, 50 et 200 litres ou par citerne.

M. SCALA, Rue de Provence, SISTERON — Télé 197

Faites votre provision de charbon

PASSEZ VOS COMMANDES DES A PRESENT

C'est plus sûr

E. JOUVE Avenue de la Libération Tél. 43 — SISTERON

FACILITE DE PAIEMENT

RANUCCI 25, Rue Saunerie — SISTERON

ARMES — ELECTRICITE — INSTALLATION « NEON »

Petites Annonces

OFFRE D'EMPLOI

MAÇONS sont demandés d'urgence. S'adresser SOCIETE PROVENÇALE, les Plantiers, SISTERON.

• • • •

AVIS

Mme AUTRIC informe sa clientèle qu'elle ne viendra pas à Sisteron le Lundi 23 Février, mais recevra à l'Hôtel des Acacias le Lundi 2 Mars.

• • • •

A VENDRE

Chaise longue genre lit, pliante en rotin, et une machine à écrire moderne état neuf. Les 2 pour 39.000 francs. S'adresser MARIE, Hôpital, SISTERON.

• • • •

AVIS

Monsieur CAMAU, opticien, les Arcades, informe sa clientèle que son magasin sera fermé exceptionnellement le Lundi 23 Février 1959.

Jours d'ouverture habituels : Lundi, Mercredi, Vendredi.

• • • •

AVIS

Mme FAURE, Haute-Couture, prévient sa clientèle qu'elle transfère son atelier au 4, Rue Mercerie (Maison Meubles Armando).

• • • •

A LOUER

Chambre meublée, rue de la Mission. S'adresser au bureau du journal.

AGENCE L'ABEILLE

Assurances de toute nature

ALIBERT

Rue de Provence — SISTERON

ETAT-CIVIL

du 13 au 19 Février 1959

Naissance : Martine Marie Virginie Léone, avenue de la Libération.

Publication de Mariage : Robert Ernest Rettuga, charcutier, domicilié à Grenoble et Andrée Josette Ravel, sans profession, domiciliée à Sisteron.

Décès : Antoinette Valentine Isnard, veuve Drac, 82 ans. — Henri Jules Parraud, 76 ans. — Joseph Antoine Arnetoli, 55 ans. — Marie Joséphine Lucie Moullet épouse Illy, 77 ans (tous avenue de la Libération).

AVIS DE MESSE

La messe anniversaire de
Monsieur BLANC Lucien
sera dite en la Cathédrale de Sisteron le Samedi 28 Février 1959, à 9 heures 30.

DEPOT
TEINTURERIE — DEGRAISSAGE
chez
Mme MARGAILLAN
12, Rue de Provence — SISTERON
1er étage — Téléphone 194

Baisse sur les peintures

Pour peindre soi-même
LA VEDETTE
en boîtes de 1 kg
350 frs le kg
DROGUERIE PAUL BERNARD
63, Rue Droite, SISTERON

C'est une peinture supérieure, pure huile de lin, pour l'intérieur et l'extérieur, toute prête à l'emploi dans les nuances de votre choix.

Garantie par la Cie des Vernis Valentine

© VILLE DE SISTERON